

car, si, comme Dieu, il est grand, il est bon : s'il est au-dessus de tous, il est père.

Rien ne se fait dans la famille canadienne-française sans que le prêtre n'en soit instruit et ne soit même le plus souvent consulté. Il est le confident de toutes les douleurs et de toutes les joies, il donne son avis sur l'éducation des enfants, il est mis au courant des projets d'établissement. Le père de famille conduit, sans doute, sa famille, de concert avec la mère ; mais l'un et l'autre ne seraient pas rassurés et tranquilles s'ils n'avaient, à chaque instant, l'approbation, les prières et les bénédictions de l'homme de Dieu.

Aussi Dieu récompense par des effusions immenses de grâces cette confiance du peuple chrétien en ses représentants : il se fait de Dieu au peuple, par le ministère de la hiérarchie, une *circummissio de vie divine*, si l'on peut ainsi parler, qui met le peuple dans une communion sainte et joyeuse avec Dieu lui-même : la grâce tombe à flots de ses sources invisibles par ces anges visibles sur ce peuple humble et confiant : cette race privilégiée est toute baignée dans une atmosphère céleste qui descend d'en haut, l'appelle elle-même dans une région supérieure et la fait vivre de la plénitude de cette vie du ciel, qui s'appelle ici-bas la vie chrétienne, à laquelle participent et par laquelle sont élevés et transfigurés les actions et les intérêts mêmes du temps.

Ajoutons encore un mot pour expliquer ces salutaires influences de l'Eglise ou du prêtre sur le peuple canadien-français.

Le prêtre n'a aucune autorité politique spéciale, car, nous l'avons remarqué, il est *prêtre*, il est tout cela, mais il n'est que cela. L'Angleterre, après avoir tenu quelque temps le peuple conquis sous un régime militaire, a abrogé les mesures d'oppression et lui a accordé peu à peu les libertés parlementaires les plus étendues. Le prêtre canadien-français a toujours été réservé sur le terrain de la politique ; il intervient cependant quand c'est nécessaire pour sauvegarder les intérêts de la religion qui lui est confiée. Son intervention pourrions-nous la définir ainsi ? est moins *positive* que *négative*, c'est-à-dire, il n'intervient pas *pour gérer des intérêts temporels* et faire réussir les mesures et les combinaisons que ces intérêts peu-